
Adresse du comité de surveillance et révolutionnaire de Dieppe qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et assure à la Convention son patriotisme, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance et révolutionnaire de Dieppe qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et assure à la Convention son patriotisme, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 351-352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34826_t1_0351_0000_20

Fichier pdf généré le 15/05/2023

13

Les sans culottes composant la société républicaine de Nice se plaignent de l'infidélité de la poste : ils demandent par quelle fatalité leurs vœux ne parviennent jamais jusqu'à la Convention nationale.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

14

La société populaire de la commune de Tain, district de Valence, département de la Drôme, invite la Convention à rester à son poste, lui renouvelle l'expression de son patriotisme, et lui demande le changement du mot maire; cette dénomination du premier officier municipal rappelant encore l'ancien régime (2).

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

[Tain, 6 pluv. II] (4)

« Citoyens Représentants,

La société populaire de la commune de Tain a arrêté de vous exhorter de prendre en considération que le mot *maire* présente un sens odieux à la République, ce nom rappelant le temps de la tyrannie de l'ancien régime, elle désireroit que vous voulussiez substituer un nom plus républicain pour le premier officier de chaque commune.

Illustres Montagnards restez à votre poste jusqu'à l'affermissement inébranlable de la fondation de la République. Son salut en dépend. La lecture que nous avons faite de l'excellent manifeste du célèbre Robespierre, qui démasque et confond les tyrans coalisés et qui met dans le plus grand jour les sentiments héroïques de la Convention et la vertu du peuple français, nous a enthousiasmés. Notre petite commune est pleine d'énergie pour le bonheur public. Elle a célébré avec la joie la plus ardente cette fête de la raison qui a terrassé le fanatisme et celle des victoires remportées par les sans-culottes républicains sur l'infâme et traîtresse Toulon, nous vous jurons d'être à jamais vos disciples et de suivre jusqu'à la mort la sublimité du plan de notre glorieuse révolution. Vive libre et mourir voilà notre devise.

Vive la République, Vive la Montagne ».

BELGUISE, PIGNIAC (*commissaires*).

15

Le citoyen Sérieys, commis aux bibliothèques nationales, envoie à la Convention le prospectus des Décades républicaines, et la prie d'accepter deux exemplaires de chaque livraison pour être déposés dans ses archives.

(1) P.V., XXXI, 40.

(2) P.V., XXXI, 41.

(3) En marge : « Ordre du jour, 1^{er} germinal. Grégoire rapporteur ». Voir J. GUILLAUME, *ouvr. cité*, IV, 8.

(4) F^{7A} 1009^B, pl. 3, p. 2108.

La Convention accepte l'offrande, décrète la mention honorable et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

16

La municipalité de Vigneux, canton de Montcornet, district de Laon, demande à la Convention des congés pour des cultivateurs dont elle assure la présence nécessaire dans le lieu de leur habitation pour l'intérêt de l'agriculture.

La Convention passe à l'ordre du jour (2).

[Vigneux, 29 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

Les cultivateurs de la commune de Vigneux-Hocquet, canton de Moncornet, vous exposent que le fils de Louis Paradis, charron et cultivateur dans la dite commune se trouve compris dans la 1^{re} réquisition, son absence depuis trois mois cause une perte irréparable à l'agriculture.

Le cultivateur manque de charrues et d'outils pour cultiver la terre; il manque de voitures pour le transport des fourrages aux armées et par là se trouve souvent forcé de laisser ses chevaux au ratelier.

Les dits exposants ne peuvent trouver d'ouvrier dans leur commune et ne peuvent en trouver dans celles qui les avoisinent. D'ailleurs cette ressource si elle étoit possible leur causeroit une grande perte de temps vu que les communes où elle pourroit la trouver, se trouvent à une ou deux lieues de distance.

Ils doivent également vous observer que les dits Paradis père et fils et un ouvrier suffisoient à peine pour cet entretien, ce qui prouve facilement que le dit Paradis ne peut suffire sans son fils.

Ils espèrent que vous prendrez leur demande en considération et excepterez de la levée cet ouvrier dont ils ne peuvent se passer, ils sont très fraternellement vos concitoyens ».

Antoine PARADIS, COTTE, PIERMÉ (*lab.*), MARTIN (*lab.*) [et 17 signatures].

MARTIN (*maire*), NETELET (*agent nat.*), PIERMÉ (*notable*), TOUTE (*membre*), POILVAUX (*off. mun.*), GAMAIN, LOUIS CALLAIS.

[Approuvé par le C. de surveillance]

MARTIN, BARBIER, NETELLE, GAMAIN, DINEAU, MALÉCOT (*off. public*), NETELLE.

17

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Dieppe a reçu avec joie le gouvernement révolutionnaire, et promet de le suivre avec tout le zèle du patriotisme dont il a constamment donné des preuves : activité, surveillance,

(1) P.V., XXXI, 41. Reproduit dans J. GUILLAUME, *ouvr. cité*, III, 489. Mention dans M.U., XXXVI, 316; B^{7A}, 18 pluv.

(2) P.V., XXXI, 41.

(3) C 292, pl. 938, p. 19.

affection pour les défenseurs de la patrie, haine aux égoïstes; tels sont ses sentiments.

Mention honorable (1). Insertion au bulletin par extrait (2).

[Dieppe, s.d. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

Nous admirons votre courage, votre fermeté et votre sagesse. Nous vous invitons à rester à votre poste, vous sauverez la Patrie. Ses défenseurs vous contemplant, frappez sur les intriguants, les égoïstes, les accapareurs et les riches.

Ce n'est que d'après la destruction de ces scélérats que le peuple jouira du vrai bonheur. Les lois révolutionnaires sortent de la Montagne, qu'elle continue de faire trembler tous les tyrans. Ces lâches nous font la guerre.

N'acceptez la paix que quand toute l'Europe reconnaîtra notre indépendance et notre liberté. Des républicains ne composent ni avec des lâches ni avec des esclaves.

Représentants, comptez sur nous, l'œil de notre surveillance est là. Toujours il sera ouvert pour les traîtres et les ennemis de la patrie.

Le Comité toujours actif est sans cesse à la chasse des égoïstes, des fédéralistes, des rolandistes et des intriguants.

Les crapauds du Marais ne sont pas exempts de notre censure et sont aussi des monstres, ils ne veulent pas la liberté des sans-culottes.

Nous avons reçu avec joie le gouvernement révolutionnaire, nous vous le jurons, nous agirons révolutionnairement.

La mort ne nous fait rien, nous ne voulons que la liberté, l'égalité et la République.

Représentants, comptez sur notre zèle, toujours animé du grand intérêt de la patrie, nous stimulons nos concitoyens pour nos braves défenseurs, ils nous apportent leurs dons, nous les recevons comme le gage de leur attachement. Nous vous les offrirons, comme vos amis les plus chauds.

La Liberté, l'Égalité ou la mort, voilà notre serment.

Recevez-le, il est plus digne de l'énergie républicaine qui vous caractérise.

Nous ne caressons pas les hommes, nous n'aimons que les défenseurs de la patrie. Vous l'avez sauvée. Vive la République! Vive la Montagne! S. et F.»

GAUTHIER, LOUIS BRETON, MAIRIEZ, M. GOBINY, Jean LANGLOIS (secrét.), GOURDIN [et six signatures].

18

La municipalité de Renaison, district de Roanne, annonce qu'elle a célébré avec pompe la fête de Toulon; que la Raison y a été représentée par une citoyenne âgée de plus de cent ans, laquelle a pris part avec beaucoup d'empressement à la cérémonie destructive du fanatisme, en criant plusieurs fois: Vive la Répu-

blique! vive la Montagne! Cette municipalité demande des secours pour cette citoyenne.

Renvoyé au comité des secours (1).

19

La société des sans-culottes de Poitiers annonce à la Convention nationale que toute l'argenterie des églises de son district en est enlevée pour être jetée dans le creuset national. Elle dénonce les prêtres comme soufflant le feu de la discorde dans les campagnes; elle demande que la société en soit entièrement purgée.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Poitiers, 26 niv. II] (3)

« La liberté ou la mort.

Citoyens représentants,

Vous avez coupé le col au fanatisme et à la superstition, en faisant enlever aux prêtres les précieuses babioles avec lesquelles ils tenoient à leurs pieds un peuple qu'ils avoient imbécilisé.

Avides de richesses et de domination, pour rendre plus imposante la divinité sous les auspices de laquelle ils se gorgèrent de notre sang et de nos dépouilles, ils l'entourèrent d'or et d'argent et accumulèrent, dans ses temples, des richesses immenses.

Leur cupidité, leur ambition avoient prêté à cet être inaccessible à la raison, leur petit orgueil; ils lui avoient formé une cour; c'était le roi des rois, le dieu des armées, le dieu vengeur et surtout le dieu superbe qu'il falloit enchâsser dans l'or et les pierreries.

Aidée de la Liberté, la raison a découvert la fourberie et marqué du doigt les fourbes, objet, il y a deux jours, de la vénération du peuple, objet, aujourd'hui, de l'exécration publique.

Toute l'argenterie des églises en est enlevée pour être jetée dans le creuset national, puissons-nous y jeter aussi tous ceux qui s'obstinent à en faire usage pour les transformer en quelque chose d'utile, s'ils en sont susceptibles.

Le but de la société est manqué si elle n'en est entièrement purgée: la saine politique les rejette parce que rien n'est plus impolitique dans un gouvernement que de souffrir des prêtres parce que les prêtres sont à un gouvernement ce qu'est un polype cancéreux au corps humain. La vérité les repousse, parce que personne n'a plus d'intérêt qu'eux à la déguiser, parce que leur métier ne comporte que le mensonge, il n'est fondé que sur le mensonge, parce que leur boutique n'est qu'une forge à mensonge.

Renversez donc, citoyens représentants, et boutique et forge et atelier: forcez les prêtres, sous des peines grièves, à renoncer à leur perfide métier; ils sont sans crédit dans les grandes communes, dans les chefs-lieux de département; obligez-les tous de s'y rendre et de n'en pas sortir jusqu'à nouvel ordre. Ce sont eux qui

(1) P.V., XXXI, 41.

(2) Bⁱⁿ, 18 pluv.

(3) C 291, pl. 932, p. 34.

(1) P.V., XXXI, 41; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) P.V., XXXI, 42; Bⁱⁿ, 18 pluv. Mention dans *J. Matin*, n° 549.

(3) C 291, pl. 922, p. 11.